

# PRÉAVIS N° 205/2020

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2020**

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 157'000.- au budget 2020, entièrement compensés à hauteur de CHF 157'000.-, soit un montant net de CHF 0.-

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Dates	D'entente avec la COFIN
Lieu et modalités d'organisation	D'entente avec la COFIN

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service de l'urbanisme (URB) : un dépassement lié à des frais de mandat, totalement compensé ;
- Service de l'administration générale et relations extérieures (SAG) : un dépassement entièrement compensé concernant l'engagement d'un auxiliaire et d'un stagiaire afin de combler des vacances de postes et des absences suite à des congés maternité.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision *ad hoc* de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2020.

## **2. Justification des crédits supplémentaires**

### **2.1 Service de l'urbanisme**

#### **Honoraires, frais d'études**

L'ancien Chef de service a pris sa retraite le 31 décembre 2019. Afin que les divers projets en cours puissent être finalisés dans de bonnes conditions, la Ville lui a confié un mandat durant la période de transition avec la nouvelle Cheffe de service. Ce dépassement est entièrement compensé par une non-dépense sur le compte personnel fixe.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
420.3185.00	226'000.-	281'000.-	55'000.-	55'000.-	0.-

### **2.2 Service de l'administration générale et relations extérieures**

#### **Personnel auxiliaire**

Le SAG a fait appel à un auxiliaire et à un stagiaire afin de remplacer des absences pour congé maternité, maladie de longue durée ainsi que pour palier à des vacances de postes. Ces coûts, non budgétés en 2020, engendrent un dépassement sur le compte personnel auxiliaire d'environ CHF 102'000.-, entièrement compensé par des remboursements d'assurances et des non-dépenses sur le compte personnel fixe.

Compte	Budget 2020	Dépenses attendues au 31.12.2020	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3012.00	91'671.-	193'671.-	102'000.-	102'000.-	0.-

### **3. Incidences financières**

---

Le montant total des crédits supplémentaires se monte à CHF 157'000.-, compensé à hauteur de CHF 157'000.-, soit un montant net de CHF 0.-.

Il convient de préciser que les projections ont été estimées jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2020.

### **4. Conclusion**

---

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 205/2020 concernant « les crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2020 »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer au Service de l'urbanisme un crédit supplémentaire de CHF 55'000.-, entièrement compensé comme suit :

420.3185.00 – Honoraires, frais d'études	CHF	55'000.-
<i>Compensé par :</i>		
420.3011.00 – Traitements	CHF	-55'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

2. d'octroyer au Service de l'administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 102'000.-, entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	102'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-52'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-50'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 juin 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia